

# Offre de prévoyance dans la caisse de prévoyance Comunitas

## Modules de prévoyance individuels

Grâce aux modules suivants vous pouvez constituer votre plan de prévoyance individuellement:

<b>L</b>	Salaire assuré	<b>A</b>	Prévoyance vieillesse
<b>ZS</b>	Cotisations d'épargne complémentaires	<b>R</b>	Prévoyance contre le risque

### L – Salaire assuré

Module	Versions salaire assuré
<b>L1</b>	Salaire AVS moins le montant de coordination en vertu de la LPP (2021 = 25'095).
<b>L2</b>	Salaire AVS moins le montant de coordination en vertu de la LPP. Pour les employés à temps partiel, la coordination suit le taux d'occupation.
<b>L3</b>	Salaire AVS moins 20% du salaire AVS resp. moins le montant de coord. maximal en vertu de la LPP.
<b>L4</b>	Le salaire assuré correspond au salaire AVS.

Il est possible de prévoir une déduction de coordination différente pour le salaire épargne et le salaire risque.

### A – Prévoyance vieillesse – Modules standard A1 – A4

Module	Age	Cotisation d'épargne en % du salaire assuré	Module	Age	Cotisation d'épargne en % du salaire assuré
<b>A1</b> LPP	18 – 24	0%	<b>A2</b> Invers	18 – 24	0%
	25 – 34	7%		25 – 29	7%
	35 – 44	10%		30 – 34	10%
	45 – 54	15%		35 – 39	15%
	55 – 65	18%		40 – 44	18%
	<b>Total</b>	<b>518%</b>		45 – 54	21%
		55 – 65		18%	
		<b>Total</b>		<b>658%</b>	
<b>A3</b> Fixe	18 – 24	0%		<b>A4</b> Modéré	18 – 24
	25 – 34	15%	25 – 29		13%
	35 – 44	15%	30 – 44		14%
	45 – 54	15%	45 – 54		15%
	55 – 65	18%	55 – 65		18%
	<b>Total</b>	<b>648%</b>	<b>Total</b>		<b>623%</b>

Dans le cadre de la prévoyance vieillesse, vous avez – sur demande – également la possibilité d'adapter individuellement les groupes d'âge et les cotisations d'épargne à vos besoins.

### ZS – Cotisations d'épargne complémentaires

En fonction des besoins, des cotisations d'épargne fixes supplémentaires de 1 à 8% peuvent être choisies en sus des cotisations d'épargne ordinaires (module A). Il est possible d'épargner dès 20 ans.

### Répartition des cotisations

La hauteur des parts des employeurs et des employé(e)s peut être définie librement, mais l'employeur est tenu de prendre en charge au minimum 50% des cotisations totales.

# Offre de prévoyance dans la caisse de prévoyance Comunitas

## Modules de prévoyance individuels

### R – Prévoyance contre le risque

La rente d'invalidité versée à l'âge réglementaire de la retraite AVS est remplacée par une rente de vieillesse. La Rente de conjoint(e)/rente de partenaire: 2/3 de la rente d'invalidité assurée ou de la rente de vieillesse en cour.

Module	Type de rente	Montant des rentes	Cotisation de risque
R1		<b>Calcul selon la LPP</b>	<b>1.5 %<sup>1</sup></b>
	Rente d'invalidité	6.8 % de l'avoir de vieillesse non rémunéré	
	Rente de conjoint   de partenaire	60 % de la rente d'invalidité	
	Rente pour enfant	20 % de la rente d'invalidité	
R2		<b>En % du salaire assuré</b>	<b>2.0 %<sup>1</sup></b>
	Rente d'invalidité	50 %	
	Rente de conjoint   de partenaire	33.33 % = 2/3 de la rente d'invalidité	
	Rente pour enfant	10 % = 20 % de la rente d'invalidité	
R3		<b>En % du salaire assuré</b>	<b>2.2 %<sup>1</sup></b>
	Rente d'invalidité	60 %	
	Rente de conjoint   de partenaire	40 % = 2/3 de la rente d'invalidité	
	Rente pour enfant	12 % = 20 % de la rente d'invalidité	
R4		<b>En % du salaire assuré</b>	<b>1.7 %<sup>1</sup></b>
	Rente d'invalidité	40 %	
	Rente de conjoint   de partenaire	26.67 % = 2/3 de la rente d'invalidité	
	Rente pour enfant	8 % = 20 % de la rente d'invalidité	

<sup>1</sup> Les cotisations de risque sont valables à condition que la personne assurée perçoive un salaire ou des prestations d'une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie, de l'assurance militaire ou de l'assurance-accidents représentant au moins 80% de la perte de salaire durant 720 jours. Dans tous les autres cas, les cotisations de risque mentionnées ci-dessus sont majorées de 10%.

Sur demande, il est possible d'établir des plans de risques adaptés à vos besoins particuliers.

### Exemption de cotisations après 3 mois

L'exemption de cotisation est incluse sans supplément de cotisation en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident.

### Capital de décès supplémentaire

En complément aux plans de risque: en cas d'assurance d'un capital de décès supplémentaire de 100% du salaire assuré, les cotisations s'élèvent à 0.3% du salaire assuré.